

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11
Pouvoirs : 0

Pour 11
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
29/03/2024
Date d'affichage :
25/04/2024

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre,
Le quinze avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Messieurs Stéphane BLUM, Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2024/04/025 : Création des postes saisonniers pour les services techniques

Pour faire face aux contraintes hivernales et estivales des services techniques de la commune, il apparaît nécessaire de recruter des agents saisonniers pour renforcer les effectifs des services communaux comme suit :

SERVICES TECHNIQUES :

A/ Pour le renfort de l'équipe technique durant la saison estivale (4 postes d'agents polyvalents non permanents à TC) :

1/ Grade : Adjoint Technique Territorial (4 postes)
Temps de travail : 35 Heures/semaine
Contrat à durée déterminée : du 1^{er} mai au 31 octobre

Il convient également de créer un autre poste saisonnier habituellement ouvert pour le fleurissement :

2/ Grade : Adjoint Technique Territorial (1 poste non permanent à TNC)
Temps de travail : 25 Heures/semaine
Contrat à durée déterminée : du 1^{er} juillet au 31 août

B/ Pour le renfort de l'équipe technique durant la saison hivernale (3 postes d'agents polyvalents non permanents à TC):

1/ Grade : Adjoint Technique Territorial (3 postes)
Temps de travail : 35 Heures/semaine
Contrat à durée déterminée : du 1^{er} décembre au 30 avril

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **DECIDE** de créer les postes saisonniers dans les conditions précitées ;
- **ABROGE et REMPLACE** toutes les délibérations précédentes portant création de postes saisonniers pour les services techniques,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer les contrats correspondants ;
- **ASSURE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

